

Assurance chômage dans la fonction publique : perfectionnement (2 jours)

Sécurisez la gestion des dossiers ARE de vos agents : auto-assurance, choix du mode de couverture, calcul du SJR et de l'allocation, rupture conventionnelle. Deux jours pour fiabiliser vos décisions d'indemnisation et prévenir les indus et contentieux coûteux pour la collectivité.

 DURÉE 2 jours · 14 h	 FORMAT Présentiel ou distanciel	 NIVEAU ■ ■ ■ Perfectionnement	 SECTEUR Secteur public
--	---	---	--

OBJECTIFS

- 1 Appliquer le régime d'auto-assurance chômage propre aux employeurs publics et ses règles de coordination
- 2 Comparer les modes de couverture (auto-assurance, adhésion au régime interprofessionnel, convention de gestion) et éclairer le choix de sa structure
- 3 Qualifier les fins de fonctions ouvrant droit à l'ARE : licenciement, non-renouvellement de contrat, rupture conventionnelle, démissions assimilées à une privation involontaire d'emploi
- 4 Calculer l'allocation d'un agent : salaire journalier de référence, taux, différés, durée d'indemnisation
- 5 Sécuriser l'instruction des dossiers complexes : positions statutaires, pluralité d'employeurs, reprise d'activité

PUBLIC CONCERNÉ

DRH, responsables et gestionnaires RH, juristes, responsables paie et carrières des trois versants de la fonction publique (État, territoriale, hospitalière), déjà confrontés à la gestion de dossiers chômage.

PRÉREQUIS

Bonne connaissance du statut de la fonction publique et des positions administratives. Une première pratique de la gestion RH d'agents publics est recommandée.

PROGRAMME

1 Le régime dérogatoire des employeurs publics

- Absence d'affiliation obligatoire au régime interprofessionnel : le principe d'auto-assurance des employeurs publics
- Les trois modes de couverture : auto-assurance, adhésion révocable ou irrévocable au régime d'assurance chômage, convention de gestion confiée à France Travail
- Arbitrer le mode de couverture : coût prévisionnel, profil des effectifs (titulaires, contractuels), sinistralité, capacité de gestion interne
- Titulaires et contractuels : qui indemnise quoi, selon le mode de couverture retenu
- Règles de coordination en cas d'employeurs successifs publics et privés : détermination de l'employeur débiteur de l'indemnisation

2 Ouverture des droits : qualifier la fin de fonctions

- La condition de privation involontaire d'emploi appliquée aux agents publics
- Cas d'ouverture : licenciement (insuffisance professionnelle, discipline, inaptitude), non-renouvellement de CDD, fin de détachement sur emploi fonctionnel
- Rupture conventionnelle issue de la loi du 6 août 2019 : conditions, procédure, indemnité spécifique et droit à l'ARE
- Démissions ouvrant droit à indemnisation : les cas de démission considérée comme légitime
- Positions statutaires et droits à l'ARE : disponibilité, congé parental, refus de réintégration faute de poste vacant
- Condition de durée d'affiliation minimale et période de référence : vérification pratique sur dossier

ACPA SUITE

Assurance chômage dans la fonction publique : perfectionnement (2 jours)

PROGRAMME

SUITE

3 Calculer l'ARE d'un agent public

- Reconstituer le salaire de référence : rémunérations à retenir, primes et indemnités, périodes à neutraliser
- Le salaire journalier de référence (SJR) : formule, plafonnement des jours non travaillés, points de vigilance sur les contrats courts
- Montant de l'allocation : taux applicables, allocation minimale, plafonds, mensualisation prévue par la convention du 15 novembre 2024
- Durée d'indemnisation et dégressivité applicable aux hautes rémunérations
- Différés d'indemnisation et délai d'attente : calcul et incidence de l'indemnité de rupture conventionnelle
- Rechargement des droits et droits d'option : mécanismes et conséquences pour l'employeur public auto-assuré

4 Gérer et sécuriser les dossiers dans la durée

- Coordination avec France Travail : attestation employeur, inscription de l'agent, échanges en cours d'indemnisation
- Reprise d'activité et cumul allocation-rémunération : calcul du cumul partiel, incidences sur la durée des droits
- Suspension, interruption et cessation du versement : maladie, retraite, radiation
- Prévenir et récupérer les indus : titre de recettes, prescription, gestion du précontentieux
- Atelier de synthèse : instruction complète de deux dossiers (titulaire licencié, contractuel en fin de CDD) avec calculs

LES POINTS FORTS

- ✓ Formation conçue et animée par un avocat exerçant en droit de la fonction publique
- ✓ Grilles de calcul ARE (SJR, différés, durée) remises aux participants et directement réutilisables en service
- ✓ Convention d'assurance chômage du 15 novembre 2024 intégrée à l'ensemble des développements
- ✓ Étude des dossiers apportés par les participants, dans le respect de l'anonymat

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ✓ Exposés juridiques appuyés sur le règlement d'assurance chômage et les textes applicables aux employeurs publics
- ✓ Grilles et trames de calcul commentées pas à pas
- ✓ Cas pratiques chiffrés couvrant les trois versants de la fonction publique
- ✓ Analyse commentée de décisions de justice récentes en matière d'indemnisation des agents publics
- ✓ Temps d'échanges consacré aux situations rencontrées par les participants

ÉVALUATION

Questionnaire de positionnement en amont, QCM de validation des acquis de 15 questions en fin de formation, évaluation à chaud, évaluation à froid à J+90.

FINANCEMENT

OPCO, plan de développement des compétences, plan de formation de l'employeur public. Devis et programme fournis pour votre demande de prise en charge.

ACCESSIBILITÉ

INLECIA s'engage à rendre ses formations accessibles aux personnes en situation de handicap. Un référent handicap étudie avec chaque participant les adaptations nécessaires. Toute demande peut être formulée dès l'inscription.